Plan national de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)

La Tunisie a élaboré en 2023 son Plan national de mise en œuvre de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires, avec l'appui financier du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) et en concertation avec les parties prenantes.

Ce Plan s'inscrit dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et contribue, simultanément, à la réalisation des stratégies méditerranéennes globales et thématiques suivantes :

- la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) (2016-2025)
- la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) (2022-2027)
- l'Approche écosystémique et sa feuille de route
- la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires
- le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée adopté dans le cadre de l'article 15 du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre.

Le Plan national de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) définit les actions spécifiques nécessaires à la réalisation de sept (7) objectifs stratégiques communs (OSC), classés dans les zones d'influence de quatre (4) catégories d'actions (personnes, institutions, infrastructures et partage de l'information et des connaissances) et couvrant les domaines thématiques prioritaires de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), à savoir :

- **OSC 1**: prévenir, se préparer et lutter contre la pollution opérationnelle, illégale et accidentelle par le pétrole et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) provenant des navires
- OSC 2 : promouvoir et soutenir le développement et la mise en œuvre de solutions novatrices mondiales pour réduire et lutter contre les changements climatiques
- **OSC 3** : réduire et surveiller les émissions atmosphériques des navires à un niveau non nocif pour l'environnement marin et pour la santé des populations côtières de la Méditerranée
- **OSC 4** : prévenir et réduire l'entrée de déchets (notamment les déchets en plastique) dans le milieu marin par les navires, afin de limiter l'impact environnemental, sanitaire et socio-économique des déchets marins en Méditerranée
- OSC 5 : éliminer l'introduction d'espèces non indigènes par les activités de navigation
- **OSC6**: parvenir à une bonne gouvernance de la Méditerranée afin de la rendre sûre et exempte de pollution, avec une planification intégrée de l'espace marin et la désignation de zones spéciales, où l'activité maritime a un impact limité sur l'environnement marin
- OSC 7: identifier et comprendre collectivement les problèmes émergents liés à la pollution provenant des navires en Méditerranée et définir les mesures nécessaires pour traiter les problèmes identifiés.

TELECHARGEMENT DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PROVENANT DES NAVIRES (2022-2031) ET SON PLAN D'ACTION